

L'an deux mille vingt et un, le seize juin, à quatorze heure trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du deux juin deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à Brignoles sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Adhésion au Parc naturel régional de la Sainte-Baume des communes de Trets et Garéoult

Délibération N° 310-2021

Membres en exercice : 36

Membres présents : 20

Pouvoirs : 3

Excusés, absents : 13

Secrétaire de séance : Carine PAILLARD

Présents(es):

Laurence BRULEY

Roger ANOT

Laetitia TREMOUILHAC

Frédéric CÔTE

Robert DELEDDA

Michel GROS

Laurence GAUD

Simone CALLAMAND

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Jean-Yves DOLISI

Mathieu BISTAGNE

Patrice TONARELLI

Sophie LE METER

Claude FABRE

Hélène VERDUYN

Suzanne ARNAUD

Patricia SAEZ

Jacqueline BOUYAC

Véronique DELFAUX

Pouvoirs :

Monsieur Henri BERGE, délégué de la commune de Gémenos, a donné pouvoir à Monsieur Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie ;

Monsieur Didier REAULT, délégué du département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Madame Patricia SAEZ, déléguée du département des Bouches-du-Rhône,

Monsieur Robert BENEVENTI, délégué de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Philippe SCHELLENBERGER, Monsieur Jacques PAUL, Monsieur Hervé THEBAULT, Monsieur Vincent AYALA, Madame Monique CHAMLA, Monsieur Gilles-olivier PAYAN, Madame Cathy SILVU, Madame Virginie PHELIPPEAU, Madame Josiane GALIZZI, Monsieur Jean-Michel CONSTANS, Monsieur Bruno AYCARD ; Monsieur Marc LAURIOL, Madame Andrée SAMAT.

Etaient également présents :

Madame Fabien EVANS, Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux,
Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume ;



Une autre vie s'invente ici

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages publiée au Journal officiel du 9 août 2016 : Articles 48 à 54 ;

Vu le Décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux publié au Journal officiel du 12 juillet 2017 ;

Vu l'article R333-10-1 du Code de l'Environnement et notamment son Alinea II ;

Vu l'article L. 333-1-VIII du Code de l'Environnement *[parcs naturels régionaux dont le classement ou le renouvellement de classement a été prononcé par décret avant la publication de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages]*, qui prévoit que l'approbation de la Charte par la commune emporte demande d'adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc dès lors qu'elle faisait partie du périmètre d'enquête publique (de classement ou de renouvellement) ;

Considérant que la proposition du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional doit intervenir **dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux**, par actualisation du Plan de Parc et de la liste, avec mise à disposition du public de l'information dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article R. 333-10. (1) et R.122-23 du Code de l'Environnement ;

Vu la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume en vigueur ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume en vigueur ;

Vu l'approbation de la Charte du PNR par la commune de Trets par délibération en date du 23 mars 2021,

Vu l'approbation de la Charte du PNR par la commune de Garéoult par délibération en date du 07 avril 2021,

Le Comité Syndical ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **PROPOSE** au classement les communes de Trets et Garéoult pour la partie de leur territoire communal comprise dans le périmètre du Parc ;
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches requises auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, du Préfet de Région et du Ministère en charge de l'Environnement en vue du décret modificatif du périmètre et à informer les collectivités adhérentes ainsi que le public.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Parc naturel régional de la Sainte-Baume' and 'syndicat mixte' around a central emblem. The signature is written in a cursive style.

Michel GROS